

GUIDE DES AIDES

AIDES A LA CREATION



Prêt participatif pour la création et le développement des SCOP

Bénéficiaires

SCOP (Sociétés coopératives de production) adhérentes à la Confédération générale des SCOP et à jour de leurs cotisations.

Finalités

- Couvrir le BFR et l'immatériel des SCOP que les établissements financiers hésitent à financer ;
- Accompagner la constitution des capitaux permanents pour les SCOP ;
- Démultiplier les fonds investis en suscitant un effet de levier sur la base de la contribution financière des associés

Conditions d'attribution :

L'encours global du mouvement est limité à 50 % des capitaux permanents de la SCOP, en tenant compte des encours déjà existant dans la SCOP ou le groupe de SCOP ;

- Le prêt participatif devra permettre de bénéficier d'un effet de levier sous forme de recherche de financements en interne et en externe à l'entreprise, supérieur à :
 - * 2 fois le montant du prêt pour une création,
 - * 3 fois le montant du prêt pour un développement ;
- Les financements externes induits par l'effet de levier ne comprennent pas les financements accordés dans le cadre de SPOT, la garantie SOFISCOPE ou SOFISCOPE Sud-Est, SEP ou PARGEST ou l'intervention de la SOCODEN.

Modalités d'intervention

Montant

Prêt sans garantie personnelle d'une durée comprise entre 3 et 5 ans, remboursable trimestriellement ou mensuellement sur toute la durée du prêt.

- Une prise de participation au capital de l'entreprise sera effectuée par SOCODEN, sous la forme de 10 parts de 16 €, si la SCOP n'existe pas encore ;
- Le versement d'un complément participatif pourra être demandé à la SCOP à l'échéance du prêt en fonction des performances de l'entreprise.

Taux d'intérêt du prêt :

- Créations d'entreprise : Taux de base bancaire (TBB) moins 2 points, plus un complément participatif correspondant à 5 % du résultat courant et des dotations aux amortissements cumulées sur 5 ans, dans la limite du TBB ;
- Entreprises existantes : Taux de base bancaire (TBB), plus un complément participatif correspondant à 5 % du résultat courant et des dotations aux amortissements cumulées sur 5 ans, dans la limite du TBB plus 1 point.

Contacts

Union Régionale des SCOP Limousin Berry
Ester Technopole
BP 16946
87069 LIMOGES CEDEX
Tel : 05 55 35 10 11
Fax : 05 55 35 10 12